



FORMATIONS
PRUDENCIA

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Courriel :

.....

Téléphone :

.....

Cas échéant si étudiant(e) pour l'année 2023-2024

Université :

.....

Niveau :

.....

Dossier à renvoyer complété à :

PRUDENCIA ÉDUCATION
21, rue Saint-Papoul
31000 TOULOUSE

ou

contact@prudencia-education.com

VOTRE OFFRE « OBJECTIF COMMISSAIRE-PRISEUR 2024 »

1 999 euros TTC (jusqu'au 31 janvier 2024)

2 499 euros TTC (à compter du 1^{er} février 2024)

TOTAL €

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Compléter le dossier d'inscription de manière lisible et sans rature, daté et signé,

2. Adresser le tout par :

- Courriel : contact@prudencia-education.com, ou ;
- Courrier : PRUDENCIA ÉDUCATION
21, rue Saint-Papoul
31000 TOULOUSE.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

OFFRE OBJECTIF COMMISSAIRE PRISEUR	Règlement comptant par chèque ou par virement bancaire (RIB ci-dessous) OU Prélèvement en une ou trois fois sans frais (Remplir le bordereau SEPA page 3)
---	--

Les chèques doivent être **libellés à l'ordre de PRUDENCIA ÉDUCATION**.

L'inscription ne sera validée qu'après la réception de l'intégralité des moyens de règlement.

<u>COORDONNÉES BANCAIRES DE PRUDENCIA ÉDUCATION</u> IBAN : FR7613106005003003360412908 BIC : AGRIFRPP831	 Dans le libellé, merci d'indiquer : NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT
---	--

FORMATIONS PRUDENCIA est un service de PRUDENCIA ÉDUCATION et ne délivre aucun diplôme. L'envoi de votre dossier d'inscription vaut acceptation de nos Conditions Générales de Ventes (consultables en pages 4 et 5) et du Règlement intérieur (consultable en page 6).

Vous disposez d'un droit de rétractation pendant quatorze (14) jours après réception de votre dossier d'inscription (voir le formulaire de rétractation disponible sur notre site Internet, rubrique « Conditions Générales de Ventes »).

Les données du dossier d'inscription sont destinées à PRUDENCIA ÉDUCATION et à ses prestataires techniques afin de gérer votre inscription. L'envoi de votre dossier d'inscription vaut acceptation de notre Politique de confidentialité, accessible sur www.formations-prudencia.com/confidentialite. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la limitation et portabilité de vos données ainsi qu'au sort de celles-ci en cas de décès à l'adresse postale (PRUDENCIA ÉDUCATION, 21 rue Saint-Papoul, 31000 TOULOUSE) ou par courriel (contact@prudencia-education.com).

J'accepte la Politique de confidentialité (consultable [ici](#))*.

J'accepte les Conditions générales de vente de confidentialité (consultables en pages 4 et 5)*.

J'accepte le Règlement intérieur (consultable en page 8)*.

* Champs obligatoires.

Fait à :

, le :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2023-2024

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») sont conclues entre la société PRUDENCIA ÉDUCATION, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 21 rue Saint-Papoul, à TOULOUSE (31000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 913 956 066, représentée par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, à savoir son Président, la société PHRONÉSIS, ci-après dénommée « PRUDENCIA ÉDUCATION », et, la personne physique non commerçante, âgée d'au moins dix-huit (18) ans, ayant la capacité juridique de contracter par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne dépositaire de l'autorité parentale, son tuteur, ou son curateur, et souhaitant effectuer une Commande de formation auprès de PRUDENCIA ÉDUCATION, ci-après dénommée le « Participant », ensemble dénommées les « Parties ». Les présentes CGV ne concernent que des interventions auprès des consommateurs.

1. DÉFINITIONS

« CGV » : Conditions générales de vente de la société PRUDENCIA ÉDUCATION.

« Commande » : Désigne toute demande du Participant de suivre une des Formations proposées par PRUDENCIA ÉDUCATION et validée par celle-ci.

« Formations » : Désigne l'ensemble des prestations, offres et formations proposées à la vente par PRUDENCIA ÉDUCATION sur le Site Internet www.formations-prudencia.com.

« Participant » : Désigne la personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

« Site Internet » : Le Site Internet désigné par les présentes CGV, est celui de PRUDENCIA ÉDUCATION, auquel il est possible d'accéder via le réseau Internet à l'adresse : www.formations-prudencia.com.

2. OBJET DE LA PRESTATION

PRUDENCIA ÉDUCATION est un institut d'enseignement supérieur privé (UAI n° 0313122A) qui a vocation à dispenser des cours de préparation, d'accompagnement et de soutien, notamment par le biais d'une préparation aux examens. PRUDENCIA ÉDUCATION ne délivre aucun diplôme. L'ensemble des programmes de Formations est décrit sur le Site Internet de PRUDENCIA ÉDUCATION, à l'adresse www.formations-prudencia.com, et sur les supports pédagogiques remis au Participant. Ceux-ci sont par nature évolutifs en fonction des besoins pédagogiques et ne tiennent pas lieu de documents contractuels. Avant toute Commande, tout Participant est invité à consulter le site : www.formations-prudencia.com.

3. MODALITÉS DU COURS

PRUDENCIA ÉDUCATION est libre de choisir le lieu des Formations, d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par PRUDENCIA ÉDUCATION. La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à l'autre. Dès lors, le Participant s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, sur le Site Internet de PRUDENCIA ÉDUCATION, ainsi que via toute documentation mise à sa disposition. Tout Participant inscrit déclare avoir lu et s'engage à respecter le Règlement intérieur de PRUDENCIA ÉDUCATION. PRUDENCIA ÉDUCATION se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du Cours et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable. PRUDENCIA ÉDUCATION ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelle que nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remis au Participant lors d'une Formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Participant reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas, sur son exhaustivité, PRUDENCIA ÉDUCATION, qui n'est nullement tenue d'assurer une quelconque mise à jour a posteriori de la Formation. PRUDENCIA ÉDUCATION étant un cours privé, le Participant inscrit à PRUDENCIA ÉDUCATION ne bénéficie pas du « statut étudiant ». En cas de besoin, une attestation de scolarité pourra être fournie au Participant à sa demande, sans pour autant que cette dernière n'engage une quelconque responsabilité de PRUDENCIA ÉDUCATION.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à la Formation est effectuée via le bulletin d'inscription disponible sur le Site internet ou à l'adresse contact@prudencia-education.com et nécessite son envoi, complété et signé par le Participant : par courriel à l'adresse : contact@prudencia-education.com, ou ; par courrier : PRUDENCIA ÉDUCATION, 21 rue Saint-Papoul, 31000 Toulouse.

Un accusé de réception est adressé au Participant dans les quarante-huit (48) heures ouvrées qui suivent la réception de l'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue du Cours ; seule la convocation, adressée au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date de la Formation, confirme le maintien à ladite Formation et précise les informations pratiques rattachées à ladite Formation. L'inscription ne sera validée qu'après acceptation du paiement Carte Bleue par la banque ou réception par PRUDENCIA ÉDUCATION de l'intégralité du montant par chèque de la préparation choisie. À défaut de réception du règlement complet des frais de la Formation cinq (5) jours avant le début de la Formation, PRUDENCIA ÉDUCATION se réserve le droit de ne pas accepter le Participant à la Formation. Le Participant mineur doit impérativement avoir l'accord de ses parents ou de tout autre représentant légal pour souscrire une Formation de PRUDENCIA ÉDUCATION. Le fait pour un Participant mineur de valider son inscription et de payer la Formation implique qu'il dispose de cette autorisation parentale. L'archivage des contrats, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément à l'article 1360 du Code civil. Ces documents peuvent être produits à titre de preuve du contrat par PRUDENCIA ÉDUCATION.

5. DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, le Participant dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze (14) jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le contrat est considéré comme conclu à réception du premier paiement des frais d'inscription par PRUDENCIA ÉDUCATION. Pour exercer son droit de rétractation, le Participant doit informer PRUDENCIA ÉDUCATION de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, soit le formulaire-type de rétractation annexé aux présentes CGV (Annexe 1), soit une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. La demande de rétractation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de réception de la notification détermine la date de résiliation du Cours. Toute rétractation notifiée dans le délai de quatorze (14) jours donnera lieu à un remboursement par PRUDENCIA ÉDUCATION de tous les paiements reçus, au plus tard trente (30) jours à compter du jour où il sera informé de la décision de rétractation. Le Participant est informé qu'il renonce expressément à son droit de rétractation en commençant le Cours.

6. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1. Les prix des Formations sont ceux qui sont proposés et détaillés sur le Site Internet www.formations-prudencia.com. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA conformément à l'article 261-4, 4°, du Code général des impôts. Dans le cas d'un règlement par carte bancaire, un paiement en 1 ou 3 fois est possible. En cas de retard ou de défaut de paiement, PRUDENCIA ÉDUCATION se réserve le droit de ne pas accepter le Participant à la Formation et de l'exclure des conditions de remboursement.

6.2. Le Participant pourra régler sa Commande par les modes de paiement suivants : par virement bancaire (au numéro de compte bancaire telle que précisé dans le dossier d'inscription) ; par prélèvement SEPA (sur la base d'une autorisation préalable donnée par le Participant telle que précisée dans le dossier d'inscription) ; par chèque (à l'ordre de PRUDENCIA ÉDUCATION). L'inscription effective à la Formation commandée n'interviendra qu'après la présentation du chèque au paiement par PRUDENCIA ÉDUCATION et la confirmation du paiement par la banque du Participant.

7. ANNULATION, REPORT ET FORCE MAJEURE

7.1. Pour annuler la Formation, le Participant doit informer par courriel (contact@prudencia-education.com) au moins quinze (15) jours avant le début de la Formation contractuellement prévue en précisant le motif de l'annulation et un justificatif selon le motif. Toute annulation ou report peut être formulée par le Participant par écrit, sans frais, si elle intervient au moins quinze (15) jours avant le début de la Formation. En cas de remboursement, PRUDENCIA ÉDUCATION conservera une somme de deux cents (200) euros de frais de dossier qui sera déduite du montant remboursé. Sauf cas de force majeure dûment reconnue, toute annulation ou report d'une Formation entre quatorze (14) jours et huit (8) jours avant la date prévue pour la Formation entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de cinquante (50) %. En cas de remboursement, PRUDENCIA ÉDUCATION conservera une somme de deux cents (200) euros de frais de dossier qui sera déduite du montant remboursé. Sauf cas de force majeure dûment reconnue, toute annulation ou report d'une Formation moins de sept (7) jours avant la date prévue pour la Formation entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de cent (100) %. La non-présentation au premier cours de la Formation dans laquelle le Participant est inscrit ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas le motif d'une annulation réglementaire.

7.2. En cas d'absence du ou des formateurs, PRUDENCIA ÉDUCATION s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les délais, la continuité de la Formation en faisant appel à un ou des remplaçants aux compétences techniques et qualifications équivalentes. Dans le cas où PRUDENCIA ÉDUCATION ne parvient pas à assurer la poursuite de la Formation, elle s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ladite Formation dans les meilleurs délais. PRUDENCIA ÉDUCATION se réserve le droit, notamment en cas de nombre de Participants insuffisant, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Cours, jusqu'à cinq (5) jours calendaires avant la date de la Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, PRUDENCIA ÉDUCATION s'engage, au choix du Participant, à (i) émettre un avoir au Participant valable sur tout type de Formation du catalogue de Formations de PRUDENCIA ÉDUCATION, ou (ii) à procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Participant, à l'exclusion de tout autre coût. En cas d'événement à caractère de force majeure ou de catastrophe sanitaire empêchant le maintien de la Formation dans les lieux et conditions prévues, la Formation sera intégralement remplacée par des cours en distanciel. PRUDENCIA ÉDUCATION s'engage à tout mettre en œuvre pour délivrer en distanciel l'intégralité de la Formation prévue en présentiel. Dans la mesure où toutes les séances seront proposées en distanciel aucun remboursement ne sera effectué.

7.3. Aucune des Parties ne saurait engager sa responsabilité en cas de manquement à l'une de ses obligations contractuelles si cette inexécution est causée par un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence. À titre d'illustration et sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive, sont notamment considérés comme cas de force majeure : grèves des réseaux de transports (réseau SNCF, réseau RATP, etc.), grève du personnel de PRUDENCIA ÉDUCATION, absence du formateur intervenant ; blocus et embargo, incendie dans les locaux d'une des Parties ou de ses prestataires, pandémie, confinement et mesures gouvernementales équivalentes, inondations et autres catastrophes naturelles. L'exécution des présentes et des obligations en résultant sera suspendue en cas de survenance d'un événement de force majeure et à compter de la réception de la notification transmise par l'une des

parties à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout moyen écrit à même d'établir la preuve de sa réception, à l'exception de l'obligation d'assurer le paiement des sommes dues jusqu'au jour de la survenance du cas de force majeure. La réalisation de la Commande reprendra normalement son exécution, et les Parties seront à nouveau tenues du respect de toutes les obligations y figurant, dès lors que la disparition de l'évènement de force majeure aura été dûment constatée. Si un cas de force majeure se poursuit au-delà d'une durée de trente (30) jours, le Contrat pourra être résilié immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, par l'une ou l'autre des Parties, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant d'assurer la preuve de la réception par l'autre Partie. Cette résiliation sera effective au lendemain de la date de sa réception par l'autre Partie.

8. INTÉGRALITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes CGV serait déclarée illégale ou inopposable, et/ou nulle par un changement de législation, ou par une décision de justice devenue définitive, la nullité ou l'inopposabilité serait strictement limitée à ladite clause, et n'affecterait en aucun cas la validité des autres stipulations.

9. NON-RENONCIATION

La non-application par PRUDENCIA ÉDUCATION de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV n'emporte pas renonciation de sa part à s'en prévaloir à tout moment et ne porte pas atteinte à la validité de tout ou partie de ces conditions générales de vente.

10. NULLITÉ

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes CGV serait déclarée illégale ou inopposable, et/ou nulle par un changement de législation, ou par une décision de justice devenue définitive, la nullité ou l'inopposabilité serait strictement limitée à ladite clause, et n'affecterait en aucun cas la validité des autres stipulations.

11. RESPONSABILITÉ

PRUDENCIA ÉDUCATION affirme que les Formations proposées dans son catalogue de Formations, sont conformes à la description qui en est faite. Il appartiendra au Participant de prouver toute non-conformité éventuelle. La responsabilité de PRUDENCIA ÉDUCATION ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Participant, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de PRUDENCIA ÉDUCATION serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de PRUDENCIA ÉDUCATION ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Participant au titre de la Formation concernée.

12. ASSURANCES

PRUDENCIA ÉDUCATION décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement des effets personnels du Participant survenus dans les locaux partenaires de PRUDENCIA ÉDUCATION. Les assurances maladie, accident ou responsabilité civile sont à souscrire par le Participant lui-même ou par un représentant légal si le Participant est mineur.

13. DONNÉES PERSONNELLES

PRUDENCIA ÉDUCATION s'engage à respecter la vie privée du Participant, ainsi que la sécurité et la confidentialité des données et des informations qui lui sont communiquées par le Participant. Au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »), chaque Partie est responsable indépendamment pour ses propres traitements et doit assumer ses propres responsabilités pour la conformité à la réglementation applicable de ses pratiques de collecte, de traitement et de transfert de données à caractère personnel. Les informations collectées par PRUDENCIA ÉDUCATION sont les informations nécessaires au traitement et au suivi de la Commande, en ce compris notamment des données d'identification du Participant (nom, prénom, adresse postale, courriel, etc.) ainsi que le cas échéant, toute information à caractère personnel nécessaire aux fins de réalisation de la Commande ou de toute demande d'informations sur les Formations ou la Commande. Dans ce contexte, la base légale de ce traitement est l'exécution du contrat au sens de l'article 6.b) du RGPD lorsque le Participant est une personne physique.

PRUDENCIA ÉDUCATION conservera les données à caractère personnel du Participant pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies, en prenant compte notamment (i) la nature et la finalité des traitements en question, (ii) les catégories des données traitées ; (iii) les délais de prescription applicables, (iv) les dispositions contractuelles applicables, (v) les normes de l'industrie et (vi) les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Afin d'assurer le traitement efficace de la Commande et la sécurité des données à caractère personnel du Participant, nous pouvons les communiquer à nos fournisseurs et conseils professionnels, par exemple en matière d'expertise comptable, de maintenance informatique, d'hébergement, d'archivage et de gestion de notre Site Internet, et notamment à notre fournisseur informatique. En dehors de cadre, PRUDENCIA ÉDUCATION s'engage à ne jamais divulguer à un tiers vos données personnelles, sauf avec votre autorisation expresse ou dans des circonstances très particulières, telles que celles envisagées ci-dessous :

- Du fait de la loi, dans le cadre d'une procédure en justice, d'un litige et/ou d'une requête des autorités publiques du pays de résidence de la personne concernée ou autre,
- Si la divulgation est nécessaire à des fins de sécurité nationale, d'application de la loi nationale ou de tout autre sujet d'intérêt public,
- Si la divulgation est raisonnablement nécessaire pour faire valoir le respect de la présente Politique de confidentialité ou pour protéger les activités de la société PRUDENCIA ÉDUCATION ou de ses Participants,
- En cas de restructuration ou de cession.

Les personnes physiques concernées par le traitement bénéficient :

- Du droit de demander à PRUDENCIA ÉDUCATION l'accès, la rectification et/ou l'effacement de leurs données à caractère personnel, une limitation du traitement de leurs données à caractère personnel, ainsi que de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur décès ;
- Du droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel par PRUDENCIA ÉDUCATION ;
- Du droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel ;
- Et du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour exercer l'ensemble de ces droits, une requête doit être adressée par voie postale (PRUDENCIA ÉDUCATION, 21 rue Saint-Papoul, 31000 TOULOUSE), ou par voie électronique (contact@prudencia-education.com). Les personnes concernées bénéficient également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PRUDENCIA ÉDUCATION reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de formation remis au Participant à l'occasion de la Formation. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation est interdite et donnera lieu à l'exclusion immédiate et définitive du Participant, sans remboursement, et à des poursuites judiciaires. Le Participant autorise le transfert de propriété de sa copie corrigée à PRUDENCIA ÉDUCATION sous réserve de son anonymisation préalable. La correction a donc pour effet d'opérer un transfert de propriété de la copie au profit de PRUDENCIA ÉDUCATION, qui pourra ainsi en disposer librement. PRUDENCIA ÉDUCATION pourra ainsi publier le contenu de la copie corrigée, peu importe la nature du support de publication. PRUDENCIA ÉDUCATION se réserve la possibilité de saisir toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui n'auraient pas respecté les interdictions contenues dans le présent article.

15. DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Les présentes CGV, ainsi que l'ensemble des rapports contractuels qui pourraient en découler sont soumis au droit français. Les Parties conviennent de faire tout leur possible pour résoudre à l'amiable toute contestation. La Partie s'estimant lésée fait connaître ses revendications à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément à l'article L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, à défaut d'accord amiable, le Participant a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève PRUDENCIA ÉDUCATION, à savoir CM2C, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à PRUDENCIA ÉDUCATION. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet : www.cm2c.net ; soit par courriel : cm2c@cm2c.net ; soit par voie postale : CM2C, 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS. Les Parties conviennent que le litige ne pourra être examiné par le médiateur de la consommation lorsque :

- Le Participant ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de PRUDENCIA ÉDUCATION par une réclamation écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à PRUDENCIA ÉDUCATION ;
- La demande est manifestement infondée ou abusive ;
- Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- Le Participant a introduit la demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès de PRUDENCIA ÉDUCATION ;
- Le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur.

À défaut de résolution amiable, tout litige ou contestation quant à l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes CGV et quant à ses suites, y compris en cas de pluralité de défendeurs, référé ou garantie, sera porté devant les tribunaux compétents.

*

ANNEXE 1 – FORMULAIRE-TYPE DE RÉTRACTATION

À l'attention de PRUDENCIA ÉDUCATION, 21 rue Saint-Papoul, 31000 Toulouse
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation intitulée : _____,
Commandée le : _____,
Nom et Prénom du Participant : _____,
Adresse postale du Participant : _____,
Adresse électronique du Participant : _____,
Signature du Participant : _____,
Date : _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur a vocation à s'appliquer à tous les stagiaires participant à une formation organisée par la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION pour toute la durée de la formation, conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4, ainsi que R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail.

ARTICLE 2 : HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

2.1 Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative.

Tout un chacun s'engage à respecter toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa propre sécurité personnelle et à celle des autres.

Dans l'hypothèse où la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, les mesures relatives à la santé et à la sécurité contenues dans ce dernier sont applicables aux stagiaires.

2.2 Consignes incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail les consignes incendie, et notamment plan de localisation des extincteurs et issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les participants.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par un salarié ou toute personne de la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION, et en tout état de cause s'engagent à respecter les consignes en la matière.

2.3 Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être impérativement déclaré par le stagiaire accidenté ou toute personne témoin de l'accident.

En application de l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, sera déclaré par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de la sécurité sociale.

2.4 Interdiction de fumer et de « vapoter »

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux affectés à un usage collectif et tous les locaux affectés à la formation.

2.5 Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte du lieu de formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues.

Il est aussi interdit d'introduire dans l'enceinte du lieu de formation de la drogue ou des boissons alcoolisées

ARTICLE 3 : DISCIPLINE

Les stagiaires sont tenus d'adopter un comportement correct au cours de leur présence en formation.

Les stagiaires sont tenus de se conformer aux horaires de formation portés à leur connaissance, sauf circonstances exceptionnelles et après en avoir averti la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications d'horaires.

En cas d'absence et de retard le stagiaire prévient la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION.

Le stagiaire s'engage à remplir et signer la feuille de présence pour chaque journée ou demi-journée de formation.

L'accès aux locaux n'est autorisé que pour participer aux formations auxquelles le stagiaire est inscrit. Il ne peut accéder, ni se maintenir dans les locaux pour une autre fin, sauf accord préalable de la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION.

La documentation pédagogique remise par la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION lors des sessions de formation demeure sa propriété et est protégée par le Code de la propriété intellectuelle. Elle est strictement réservée à un usage personnel.

Il est strictement interdit, d'enregistrer, photographier, filmer, capter toute forme de données sur n'importe quel support, et via n'importe quel vecteur, les sessions de formations.

Dans l'hypothèse où du matériel est mis à la disposition du stagiaire (à l'exception du support pédagogique), ce dernier s'engage à en prendre soin et à le conserver conformément au bon état lors de sa remise, et à l'utiliser conformément à son objet.

Il devra le restituer à la fin de la session de formation.

Chaque stagiaire est responsable de ses effets et objets personnels. La SAS PRUDENCIA ÉDUCATION décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets et/ou d'objets personnels appartenant à un stagiaire.

ARTICLE 4 : SANCTIONS

Le non-respect du présent règlement et plus généralement tout agissement considéré comme fautif par la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION pourra, selon sa nature et sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes : avertissement écrit, blâme, exclusion temporaire ou définitive de la formation.

ARTICLE 5 : GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être prononcée à l'encontre d'un stagiaire, sans que ce dernier ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le Président de la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION ou son représentant décide de prendre une mesure à l'encontre d'un stagiaire qui aurait une incidence, immédiate ou non, sur la présence du stagiaire dans une formation, il procède comme suit :

- Il convoque par lettre remise en main propre contre décharge ou lettre recommandée avec avis de réception le stagiaire en mentionnant la date, l'heure, et le lieu de l'entretien, ainsi que la possibilité de se faire assister par la personne de son choix.
- Il indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire

lors de l'entretien.

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus d'un mois après la date de l'entretien. La décision et écrite et motivée, elle est notifiée par lettre remise en main propre contre décharge ou lettre recommandée avec avis de réception
- Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure décrite ci-dessus n'ait été respectée.

Le Président de la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION informe selon la situation l'employeur du stagiaire et/ou l'opérateur de compétences lorsqu'il a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICITÉ

Le présent règlement est applicable à compter de sa signature et est remis à chaque stagiaire. Il est tenu à disposition de tous par la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION ou chacun des formateurs.

David LOVATO,
Président de la SAS PRUDENCIA ÉDUCATION,
À Toulouse, le 10 avril 2023.